

RÉSOLUTION DE LA F3SCT PORTANT SUR LE POINT 5 POUR INFORMATION : BILAN CELLULE DE SIGNALEMENT 2023 DE LA F3SCT DU 26 SEPTEMBRE 2024

LES CONSTATS DE LA F3SCT

- La cellule de signalement de la Région est interne et composée uniquement de membres de l'administration.
- Malgré notre résolution du 3 juillet 2023, aucune réflexion n'a été menée sur l'externalisation de la cellule.
- L'ensemble des préconisations du CISST 31, datant de mars 2023, n'a pas été appliqué.
- Un nombre d'entretien incohérent : en 2022, 23 signalements avaient conduit à 40 entretiens, là où en 2023, 34 signalements n'ont abouti qu'à 23 entretiens.

- La surreprésentation des femmes ARL et encore en évolution par rapport à 2022, dans les signalements effectués, proportionnellement à leur représentativité dans les effectifs
- Les signalements en 2023 visent à quasi égalité les collègues et les subalternes. Aucun signalement visait la hiérarchie, contre un tiers en 2022, ce qui n'est pas cohérent avec les données que les syndicats ont du terrain
- Le nombre de signalements effectués en 2023 a augmenté de + de 30% par rapport au 2 années précédentes, mais reste faible au regard de l'effectif de la collectivité et comparativement aux résultats de l'enquête menée par la collectivité sur les discriminations.

Les membres de la F3SCT demandent concernant les conditions de travail des agent.es

- Que la cellule de signalement soit externalisée, et dans l'attente, que la composition de la cellule soit élargie aux organisations syndicales ou à des membres syndicaux de la F3SCT et à des personnalités qualifiées extérieures : psychologue du travail, CISST, médecin du travail
- De faciliter l'information et l'accès au dispositif pour les stagiaires, les contractuels le personnel d'entreprises extérieures intervenant au sein de la structure (via les livrets et/ou procédures d'accueil...)
- De prendre en compte l'ensemble des préconisations des 2 CISST
- Que les échanges avec les rectorats soient partagés avec les organisations syndicales concernant les procédures de signalement État dans les lycées, et les passerelles entre les employeurs

D'un commun accord, les membres demandent :

- **Que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 26 septembre 2023**
- **Qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**
- **L'ouverture d'une réflexion sur l'externalisation de la cellule de signalement et, dans l'attente, que l'élargissement de la composition de la cellule de signalement soit soumis au vote**